

Avrilly - Beaulon - Boucé - Châtelperron
Chavroches - Cindré - Créchy - Diou - Dompierre-sur-Besbre - Jaligny-sur-Besbre - Langy - Le Bouchaud
Le Donjon - Le Pin - Lenax - Liernolles - Loddes - Luneau - Mercy - Monétay-sur-Loire - Montaigu-le-Blin
Montaiguët-en-Forez - Montcombroux-les-Mines - Montoldre - Neuilly-en-Donjon - Pierrefitte-sur-Loire - Rongères
Saint-Félix - Saint-Gérand-de-Vaux - Saint-Gérand-le-Puy - Saint-Léon - Saint-Pourçain-sur-Besbre - Saint-Voir
Saint-Didier-en-Donjon - Saint-Léger-sur-Vouzance - Saligny-sur-Roudon - Sanssat - Sorbier - Thionne
Treteau - Trézelles - Varennes-sur-Allier
Varennes-sur-Tèche
Vaumas

Direction générale adjointe des services

Service Tourisme

Réf : Délibération n° 2015.02.02/4 du 2 février 2015

Affaire suivie par : Alexandra CHAMBRIARD

Tél. : 04.70.47.45.86

Courriel : alexandra.chambriard@interco-abl.fr

Varennes-sur-Allier,
Le 02 Mai 2017

Objet : Taxe de séjour 2017

Madame, Monsieur,

Le territoire Entr'Allier Besbre et Loire est né de la fusion des Communautés de Communes du Donjon Val Libre, du Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise et de Varennes-Forterre, le 1^{er} janvier 2017. Celui-ci regroupe désormais 44 communes pour une population de 25 493 habitants.

Dans l'objectif de poursuivre la promotion touristique du territoire et ainsi participer au développement de l'activité économique, la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour. Les tarifs fixés par l'article visé en référence, sont déterminés en fonction du type d'hébergement et sur la base du classement officiel, conformément au barème national.

Considérant le caractère obligatoire de l'encaissement de la taxe de séjour auprès de vos clients, je me permets de vous rappeler que le montant perçu devra être reversé en intégralité à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au **plus tard le 15 janvier 2018**.

Merci de respecter la procédure suivante :

1. Remplir le formulaire et l'état récapitulatif de la perception de la taxe de séjour et les **adresser à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, 18 rue de Vouroux, 03150 VARENNES-SUR-ALLIER**. Un exemplaire de chacun de ces documents est joint au présent courrier.
2. verser le produit de la taxe perçue au titre de l'année auprès de la **Trésorerie de Dompierre sur Besbre – 32 rue de Sept Fons – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE**.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Président,
La Vice-Présidente déléguée,

Michèle BERTHIER